

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1863

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Economie circulaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ronalpia pour son programme d'accompagnement des projets entrepreneuriaux Les Boucles

Service: Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1863

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Economie circulaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ronalpia pour son programme d'accompagnement des projets entrepreneuriaux Les Boucles

Service: Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets économiques sur les territoires, la Métropole de Lyon accompagne la création d'activités grâce à l'offre globale du réseau LYVE.

L'expérience des projets accompagnés permet de dresser le constat que les porteurs de projet rencontrent des freins communs à tout projet entrepreneurial (la posture de l'entrepreneur, la stratégie de commercialisation, etc.) mais que certains freins sont très spécifiques à l'économie circulaire : rupture des approvisionnements, logistique et facturation de la collecte, accès à un foncier adapté, etc.

Par ailleurs, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont été des pionniers de l'économie circulaire. Ceci s'explique, à la fois, par le fait que le principe d'une lucrativité limitée les amène à travailler sur ces nouveaux modèles malgré un contexte qui reste majoritairement linéaire (faible coût des ressources, faible coût de gestion des déchets et fort coût de récupération et de transformation des matières) mais aussi parce que les outils de coopération de l'ESS font particulièrement sens pour les projets d'économie circulaire.

Pour répondre aux freins spécifiquement rencontrés, 2 acteurs du territoire, Suez, une entreprise de l'économie circulaire conventionnelle, et l'association Ronalpia, un incubateur de l'ESS, ont proposé, en 2021, un programme d'accompagnement des projets d'économie circulaire, appelé Les Boucles.

Ce programme s'adresse à 3 cibles :

- des entrepreneurs ayant un projet de création d'une offre d'économie circulaire et des valeurs de l'ESS,
- des entrepreneurs de l'ESS ayant déjà une offre d'économie circulaire depuis au moins 2 ans,
- des entrepreneurs de l'économie conventionnelle ayant un intérêt pour l'économie circulaire.

Ces 2 acteurs sollicitent le soutien financier de la Métropole pour poursuivre la mise en œuvre de ce programme.

II - Objectifs

La Métropole souhaite accompagner les projets entrepreneuriaux d'économie circulaire pour développer de nouvelles offres de produits et services permettant de consommer moins de ressources et d'éviter la production de déchets ou de leur donner une deuxième vie.

À travers ces objectifs, elle souhaite aussi soutenir des créateurs d'entreprises qui placent l'impact social et environnemental au cœur de leur mission, dans une logique d'entrepreneuriat engagé et circulaire, créateur de valeur économique, sociale et territoriale.

III - Compte-rendu des actions réalisées et bilan

Par délibération du Conseil n° 2021-0664 du 27 septembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de 41 650 € à l'association Ronalpia pour la mise en œuvre du programme Les Boucles en 2021-2022.

Celui-ci a permis l'accompagnement de :

- 10 projets à travers le parcours Création, soit 10 mois d'accompagnement (5 mois intensifs de formations et d'accompagnement et 5 mois de suivi mensuel) et 38 modules proposés.

Les porteurs de projet sont : Ensème, Clitty, La Ressourcerie créative, FrogLoc, Les Biens en commun, Collectif Fringué, Clothes2Me, Anamorphose, La Société protectrice des végétaux et Jumie.

- 5 projets à travers le parcours "Croissance, soit 10 mois d'accompagnement composés de temps collectifs et commun avec la promotion du parcours Création et 5 mois dédiés avec 11 modules spécifiques proposés.

Les acteurs accompagnés sont : Rebooteille, Tizu, Maltivor, OuiCompost et Unisoap.

À titre d'exemple, après 1 an d'accompagnement, Maltivor a ouvert un nouveau site de production et lancé une levée de fonds. Tizu, Anamorphose et Rebooteille sont installés aux Ateliers Briand à Saint-Priest pour accompagner, dans de nouveaux locaux, leur croissance. La Société protectrice des végétaux a ouvert un 2ème site à Vaise.

Plusieurs projets ont développé des partenariats avec des grands groupes (dont Ensème avec Monoprix) et tous s'inscrivent dans des logiques coopératives (Rebooteille travaille avec Dabba et Soofut sur le même site, Frogloc va monter une coopérative nationale des loueurs individuels pour sortir de la dépendance aux plateformes).

Les projets accompagnés dans les pôles LYVE ont également pu bénéficier de certaines de ces expertises avec 3 ateliers thématiques : Fresque du climat (pôle de la Duchère), Numérique & Climat : comment continuer à communiquer ? (pôle de Neuville-sur-Saône) et l'Economie de la coopération (pôle de Givors). La création de passerelles entre les programmes d'accompagnement des Boucles et les programmes LYVE a permis à des entreprises des 2 programmes LYVE-up et LYVE-inde s'inscrire et participer à certains modules du programme Les Boucles en fonction de leurs besoins (gestion des déchets, éco-conception, digital et climat, etc.).

Forts de ce bilan et de l'intérêt que le programme a suscité, les partenaires du projet souhaitent le reconduire pour 2022-2023, dans une version amendée.

IV - Programme d'actions pour 2022-2023 et plan de financement prévisionnel

Compte-tenu des certains constats dressés dans le bilan, l'association Ronalpia propose de faire évoluer le programme selon les modalités suivantes.

1° - Dispositif En création

Les besoins des créateurs de l'ESS incubés par l'association Ronalpia, relevant davantage d'un accompagnement classique à la création d'activités et moins de sujets spécifiques à l'économie circulaire, la mutualisation avec le parcours classique proposé par l'association Ronalpia, et financé par ailleurs par la Métropole, sera renforcée.

Ainsi, seuls 5 créateurs bénéficieront du programme spécifique Les Boucles avec des modules économie circulaire, sur les 12 à 14 projets accompagnés en incubation par l'association Ronalpia.

Cela représente un accompagnement sur 11 mois (20 semaines / 2,5 jours par mois), soit 108 heures de formation collectives, 24 heures d'accompagnement et suivi individuel, l'accès à la communauté Les Boucles (modules optionnels, rencontres inspirantes, visites, mise en réseau, etc.).

Le programme se décompose en :

- 20 modules collectifs entrepreneuriat et ESS (ex : adéquation projet / porteur, introduction à la gouvernance participative, bâtir son prévisionnel financier, aides et financement pour les projets d'EC / ESS (+ speed meeting), propriété intellectuelle, mesure d'impact, etc.),
- 6 modules économie circulaire (ex : fresque du climat, entrepreneuriat responsable allier impact social & développement économique, Hackathon EC, réglementation des déchets, économie de la coopération, etc.).

2° - Dispositif Changer d'échelle / croissance

Ce dispositif s'adressera à une promotion de 10 projets d'entreprises en développement ou essaimage, sur 11 mois (1,5 jours par mois) soit 64 heures de formation, 54 heures d'accompagnement individuel et entre pairs (co-développement), l'accès à la communauté Les Boucles (terrains d'expérimentation, mise en visibilité, rencontres partenaires).

L'accompagnement proposé comprend 7 modules entrepreneuriat (ex : stratégie d'essaimage et changement d'échelle, stratégie commerciale, mesure d'impact social, management, etc.) et 9 modules économie circulaire (ex : modèle économique résilient - circular Canvar, logistique des flux issus de l'EC, design de processus et industrialisation, etc.).

3° - Animation renforcée de la communauté Les Boucles

Cette dimension est apparue comme une nécessité. Elle bénéficiera à différents projets du territoire relatifs à l'économie circulaire, indépendamment du fait d'être entré en promotions "en création" ou "croissance" (projets dans les pôles LYVE, etc.).

L'enjeu est de faire bénéficier de contenus de qualité à un plus grand nombre de projets avec : des temps forts (Entrez dans les Boucles, 2 jours de hackathon, soirée Demoday), les formations collectives ESS et EC (68 heures), des formats inspirants (28 heures dont 3 visites terrain, 3 témoignages inspirants), des formations collectives et des laboratoires d'expérimentation (création, modélisation expérimentation économie solidaire avec un grand compte privé ou public qui financerait, à tout moment du programme).

Ce programme sera animé par l'association Ronalpia qui fera intervenir des experts de Suez sur l'économie circulaire et des experts d'autres entreprises en tant que coach ou terrain d'expérimentation en fonction des besoins.

La Métropole pourra être invitée à venir présenter, le cadre de ses compétences, les objectifs des politiques publiques qu'elle conduit dans les domaines concernés.

V - Budget prévisionnel du programme en 2022-2023

Ce programme présente un coût prévisionnel de 99 309 € pour l'accompagnement de 15 projets individuels (5 en création, 10 en développement) et l'animation d'une communauté d'acteurs de l'économie circulaire (20 places par format, hors certains événements où la jauge est plus élevée) qui pourrait bénéficier à 30 porteurs de projet d'économie circulaire (des pôles LYVE et autres dispositifs).

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)				Recettes	
	Ressources Humaines	Frais de fonctionnement	Total	(en €)	
Ronalpia	37 018	23 694	60 712	Suez - (temps passé - référent Innovation sociale, experts d'économie circulaire)	38 597
Suez	33 097	5 500	38 597	Suez - soutien financier à Ronalpia	19 062
				Métropole - subvention à Ronalpia	41 650
Total			99 309	Total	99 309

L'accompagnement réalisé par Suez dans le cadre de ce programme est intégralement financé par l'entreprise. Le financement sollicité porte sur l'accompagnement réalisé par l'association Ronalpia, qui ne dispose pas de fonds propres pour ce faire. Suez est prêt à y participer, en sus et pour la deuxième année.

Dans le cadre de la pérennisation et du développement de ce programme, l'association Ronalpia s'engage à rechercher d'autres entreprises et d'autres partenaires proposant des terrains d'expérimentation et / ou devenant co-financeurs.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 41 650 € au profit de l'association Ronalpia pour son action d'accompagnement à l'entrepreneuriat en économie circulaire dans le cadre du programme Les Boucles ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 650 € au profit de l'association Ronalpia dans le cadre du programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat en économie circulaire Les Boucles,
- b) la convention tripartite de partenariat à signer entre la Métropole, Ronalpia et Suez pour la réalisation du programme sur l'année 2022-2023 précisant, notamment, les modalités de versement de cette subvention.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit 41 650 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2022 et suivants chapitre 65 opération n° OP01O5216.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294660-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022